

RAPPORT D'ÉVALUATION FINAL
Évaluation des programmes d'études supérieures
Université Saint-Paul
Faculté de droit canonique
Cycle : 2019-2020
Date : 2021-04-21

I. Programmes

- Maîtrise en droit canonique (MDC)
- Doctorat en philosophie Droit canonique (Ph.D.)
- Diplôme d'études supérieures en droit canonique (DESDC)
- Diplôme d'études supérieures en pratique canonique (DESPC)
- Diplôme d'études supérieures en administration ecclésiastique (DESAE)

II. Processus d'évaluation (description de la visite)

- Le rapport d'évaluation final des programmes susmentionnés a été rédigé à partir des documents suivants : (a) le rapport d'autoévaluation produit par l'unité scolaire, (b) les deux rapports de l'équipe d'évaluation externe rédigé à la suite de sa visite sur le campus, ainsi que (c) les commentaires du doyen, monseigneur John Anthony Renken, et du directeur de programme, Chad Glendinning, à propos des documents susmentionnés.
- Pierre Noël, de l'Université de Sherbrooke, et le révérend James J. Conn, du Pontifical North American College, ont fait la visite du campus les 19 et 20 novembre 2020.
- La visite s'est faite en mode virtuel en raison de la pandémie de SARS-CoV-2. L'équipe d'évaluation a reçu un rapport d'autoévaluation complet qui avait d'abord été présenté et fait l'objet d'une discussion au conseil facultaire avant la révision du 5 juin 2019. Andrea Spatafora, de la Faculté de théologie de l'Université Saint-Paul, a participé à la visite virtuelle à titre de délégué interne.
- Pendant la visite du campus, les évaluateurs externes ont rencontré la vice-provost aux études supérieures et postdoctorales de l'Université d'Ottawa, Claire Turenne-Sjolander, et à l'Université Saint-Paul, la rectrice Chantal Beauvais, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, Jean-Marc Barrette, le doyen de la Faculté de droit canonique, John Renken, le vice-doyen et directeur de programme, Chad Glendinning, le bibliothécaire en chef, des membres du personnel administratif, des membres du corps professoral régulier et à temps partiel, et des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs.

Commentaires de la personne déléguée interne

- « À titre de délégué interne, j'ai participé à cinq rencontres Zoom tenues par les évaluateurs externes avec l'administration de l'Université Saint-Paul, le corps enseignant, le personnel administratif, des étudiantes et étudiants et le comité exécutif de la Faculté.
- Les évaluateurs ont eu des échanges positifs avec le corps enseignant et administrateur. Ils ont été particulièrement impressionnés par leur discussion avec les étudiantes et étudiants, qui ont exprimé une grande satisfaction à l'égard du programme, tout en formulant des commentaires

constructifs pour améliorer, notamment, la prestation en ligne. La discussion avec le comité exécutif de la Faculté a porté essentiellement sur le besoin d'embaucher une nouvelle professeure ou un nouveau professeur à temps plein.

- Comme spécialistes du droit canonique convaincus de l'importance de ce domaine pour l'Église catholique, les évaluateurs externes ont été stupéfaits d'entendre le recteur de l'Université Saint-Paul, M. Beauvais, s'inquiéter de la viabilité à long terme du droit canonique. »

III. Sommaire des rapports sur la qualité des programmes¹

Cette section vise à souligner les forces et les lacunes soulevées dans le cadre du processus d'évaluation afin d'améliorer les programmes.

1. MISE EN LUMIÈRE DES FORCES ET DES DÉFIS

Forces

- Indiscutablement un acteur de premier plan dans le monde anglophone, ayant très peu de concurrents en dehors de l'Université catholique d'Amérique. Programmes de maîtrise et de doctorats uniques au Canada.
- Réputation internationale enviable, et partenariat avec le Broken Bay Institute – The Australian Institute of Theological Education, en Australie.
- Apprentissage à distance et cursus flexible (enseignement synchrone et asynchrone) permettant de recruter des étudiantes et des étudiants internationaux et de diversifier l'effectif étudiant.
- Rayonnement dynamique en recherche (Centre de services canoniques, revues à comité de lecture, Centre de protection des mineurs et des personnes vulnérables).
- Perspectives professionnelles de la maîtrise en droit canonique : les canonistes peuvent s'acquitter de leurs fonctions dès le jour 1.

Lacunes

- Mise en lumière insuffisante de l'unicité et des forces des programmes.
- Suspension indéfinie des programmes en français, et faiblesse du bilinguisme.
- Malgré son importance vitale pour le recrutement étudiant, l'apprentissage à distance demande aussi une amélioration significative.
- Les exigences de recrutement et d'admission au programme de doctorat doivent être clarifiées.
- Les communications avec les étudiantes et étudiants et au sein de l'Université doivent être améliorées.

Les sections 2-6 présentent le contexte et la justification des recommandations subséquentes.

2. OBJECTIFS DU PROGRAMME

- Les objectifs et les résultats d'apprentissage du programme sont clairement présentés.
- Les programmes répondent aux besoins de la communauté : nombre de diocèses y font former leur personnel ecclésiastique.

¹D'après tous les documents préparés pendant le processus d'évaluation, souvent extraits textuellement. Puisque six heures séparaient les fuseaux horaires des évaluateurs, chacun a produit son propre rapport.

- L'un des deux évaluateurs observe qu'il est relativement difficile de situer le droit canonique dans le plan stratégique de l'Université.
- Certains plans de cours énoncent des objectifs d'apprentissage précis, alors que d'autres, non. Il faut remédier à cette incohérence.

3. CURSUS ET STRUCTURE

- Le programme de maîtrise observe une structure traditionnelle, puisqu'il s'articule autour des différentes sections du Code de droit canonique, à l'instar des programmes canoniques de la majorité des établissements.
- Puisque le programme de doctorat suit une structure très classique, il est difficile d'en faire ressortir un attribut particulier. On invite l'unité scolaire à mieux mettre en évidence ses forces singulières.
- Vu l'importance de l'ecclésiologie et de la théologie sacramentaire dans la compréhension du Code de droit canonique, les évaluateurs ne sont pas certains que l'exigence d'admission de 18 crédits est suffisante.
- Le stage et les cours pratiques permettent aux canonistes en devenir d'expérimenter les fonctions qui les attendent dans le monde ecclésiastique. Le séminaire de recherche, qui donne lieu à des écrits scientifiques, amène les étudiantes et étudiants à affiner leur capacité d'interprétation du droit canonique, en apprenant à aborder la loi selon une méthodologie du droit et selon diverses interprétations éventuellement possibles.
- Puisqu'il semble y avoir des lacunes en dehors du Code de droit canonique, l'unité devrait envisager la possibilité d'ajouter un cours en droit comparatif ecclésiastique, un cours en droit religieux, ainsi qu'un cours sur les aspects civils du Code de droit canonique.

4. ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

- L'analyse des plans de cours et la discussion avec le corps enseignant révèlent des failles dans l'acquisition de compétences professionnelles par la prestation de cours, la pédagogie et l'enseignement.
- En ce qui a trait aux évaluations, sur les plans de cours évalués, 50 % d'entre eux prévoient uniquement une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale de 50 % chacune. Le programme devrait explorer d'autres avenues pour diversifier les modes d'évaluation.
- La discussion avec le personnel de soutien a révélé que le Centre de services canoniques pourrait profiter à la formation étudiante. En effet, puisque le Centre s'acquitte de mandats canoniques pour des diocèses et des communautés religieuses, il a été suggéré que les étudiantes et étudiants participent à ces mandats. Il s'agit d'une pratique courante, notamment dans les écoles de gestion, où les étudiantes et étudiants s'acquittent de mandats pour des organisations sous la supervision du corps professoral.

5. EXPÉRIENCE ÉTUDIANTE ET GOUVERNANCE

- Le rapport d'autoévaluation indique une satisfaction étudiante élevée. Il y a toutefois certaines exceptions : il semble que ces dernières années, il y a eu un manque de communication au détriment de la population étudiante. Des étudiantes et étudiants ont mentionné des délais de rétroaction trop longs. La supervision se déroule en grande partie par courriel. Les étudiantes et étudiants à distance ont demandé qu'on trouve des moyens d'effectuer des rencontres en ligne.
- Quand un cours à distance commence, les étudiantes et étudiants ne savent pas du tout quel est le déroulement, ni comment utiliser les outils technologiques et les ressources. Aussi l'unité devrait-elle explorer l'organisation d'activités préparatoires.

6. ESPACE ET RESSOURCES

- Il a été soulevé pendant l'évaluation externe qu'il est difficile de compter sur un corps professoral suffisamment vaste et compétent pour superviser les thèses et les mémoires. Il pourrait être utile d'examiner le programme de doctorat pour déterminer s'il serait préférable de restreindre le nombre d'inscriptions.
- L'Université Saint-Paul propose un environnement d'études singulier et exemplaire. La bibliothèque est largement reconnue : elle fait indiscutablement partie des plus grandes bibliothèques d'études religieuses d'Amérique du Nord.
- Si le rapport rédigé il y a plus d'un an fait état de sérieux problèmes de communication auprès des étudiantes et étudiants en droit canonique, la haute direction de la Faculté constate des progrès fulgurants depuis l'embauche d'une nouvelle ou d'un nouveau registraire.

IV. Amélioration du programme²

Les programmes évalués sont conformes aux normes de la discipline. Les recommandations suivantes visent à maintenir ou à améliorer la qualité déjà avérée des programmes.

Cursus et structure

Recommandation 1 : Le CÉPÉS recommande à l'unité d'étudier la séquence de cours d'études supérieures pour lever l'ambiguïté quant à ceux qui sont obligatoires, et d'explorer la possibilité d'organiser des modules de cours.

Recommandation 2 : Le CÉPÉS recommande à l'unité de revoir périodiquement la possibilité d'offrir des cours ou des programmes aux étudiantes et étudiants francophones, et d'établir des partenariats avec d'autres facultés de droit canonique.

Recommandation 3 : Le CÉPÉS recommande à l'unité de revoir la structure des trois cursus des diplômes d'études supérieures afin d'étudier les avantages et les inconvénients que représentent les chevauchements de cours.

Recommandation 4 : Le CÉPÉS recommande à l'unité de songer à des manières de bonifier la formation pratique, par exemple en faisant effectuer les stages dans les centres affiliés (Centre de services canoniques et Centre de protection des mineurs et des personnes vulnérables).

Méthodes d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation

Recommandation 5 : Le CÉPÉS recommande à l'unité de revoir les plans de cours afin d'uniformiser les éléments clés en lien avec les objectifs d'apprentissage de programme et d'articuler pour chacun des cours des objectifs d'apprentissage détaillés en conformité avec les grands objectifs de programme.

Recommandation 6 : Le CÉPÉS recommande à l'unité de créer une séance d'orientation complète pour le corps professoral et le personnel.

Recommandation 7 : Le CÉPÉS recommande à l'unité de donner une formation permanente au corps professoral et à l'effectif étudiant sur les cours en ligne et les technologies utilisées en classe.

Expérience étudiante et gouvernance

²Basé en partie sur le rapport des évaluateurs externes.

Recommandation 8: Le CÉPÉS recommande à l'unité de créer une séance d'orientation complète pour les nouvelles étudiantes et les nouveaux étudiants, y compris celles et ceux qui étudient à distance.

Recommandation 9: Le CÉPÉS recommande à l'unité d'affiner les critères d'admission au doctorat.

Recommandation 10 : Le CÉPÉS recommande à l'unité de réexaminer les conditions d'admission pour pouvoir grossir les cohortes aux études supérieures.

Espace et ressources

Recommandation 11 : Le CÉPÉS recommande à l'unité d'appliquer et de continuer d'évaluer le plan complet de communication et de recrutement pour l'augmentation des inscriptions, préparé à l'automne 2020, et de collaborer avec les services universitaires nécessaires pour en atteindre les objectifs.

Recommandation 12 : Le CÉPÉS recommande à l'unité de préparer une offre d'emploi détaillée pour les vacances professorales, à faire approuver par l'administration de l'Université.

Recommandation 13 : Le CÉPÉS recommande à l'unité de continuer de renforcer les communications à l'interne et hors de l'Université pour mettre en lumière les travaux de recherche facultaires, la vitalité de la discipline et l'engagement communautaire de l'unité.

V. Liste des cours non offerts depuis plus de trois ans et raisons

Tous les cours obligatoires ont été offerts au moins une fois depuis trois ans. Quelques cours optionnels n'ont pas été offerts récemment :

- DCA 5304 Comparative Particular Law (Le droit particulier comparé)
- DCA 6315 Liturgical Law outside the Code (Droit liturgique en dehors du Code)
- DCA 6316 The Laity and the Power of Governance in the Church (Les laïcs et le pouvoir de gouvernement de l'Église)
- DCA 6396 Special Topics in Canon Law I (Thèmes choisis en droit canonique I)
- DCA 6397 Special Topics in Canon Law II (Thèmes choisis en droit canonique II)
- DCA 6398 Special Topics in Canon Law III (Thèmes choisis en droit canonique III)

Chaque année, des cours optionnels sont donnés sur une diversité de sujets. Généralement, ces cours optionnels prennent le nom de « Problèmes spéciaux de droit canonique » et portent les codes suivants : CA 6363, DCA 6364, DCA 6365, DCA 6366 et DCA 6367.

VI. Conclusion

Il ne fait aucun doute que la Faculté de droit canonique de l'Université Saint-Paul est un acteur de premier plan dans le monde anglophone, elle qui a très peu de concurrents en dehors de l'Université catholique d'Amérique. Ses programmes de maîtrise et de doctorat sont uniques au Canada, et la Faculté jouit d'une réputation internationale enviable. Les commentaires étaient majoritairement constructifs; il s'agissait surtout de suggestions d'améliorations pour un programme déjà bien rodé, et non de modifications majeures.

Au vu de cette évaluation positive, les membres du comité remercient l'ensemble des participantes et des participants pour l'évaluation des programmes et félicitent l'unité pour la rigueur du travail

accompli et la qualité du rapport d'autoévaluation, ainsi que celle du rapport produit par l'équipe d'évaluation externe.

Calendrier et échéances

Une réunion sera organisée avec le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, et avec les doyen et vice-doyen de la Faculté après la réception du rapport d'évaluation final afin d'adopter un plan d'action et des échéances pour chacune des recommandations. Un rapport de progrès décrivant les actions réalisées et les résultats subséquents sera soumis au comité d'évaluation à une date convenue au moment de cette réunion.

La prochaine évaluation périodique aura lieu au plus tard dans huit ans, en 2026-2027. Le rapport d'autoévaluation doit être soumis au plus tard en juin 2026.

Réponse de l'unité au rapport d'évaluation externe et au plan d'action

Faculté de droit canonique

Département : S.O.

Programmes évalués :

- Doctorate in Philosophy Canon Law (Ph.D.) / Doctorat en philosophie Droit canonique (Ph.D.)
- Master of Canon Law (MCL) / Maîtrise en droit canonique (MDC)
- Graduate Diploma in Canon Law (GDCL) / Diplôme d'études supérieures en droit canonique (DESDC)
- Graduate Diploma in Canonical Practice (GDCL) / Diplôme d'études supérieures en pratique canonique (DESPC)
- Graduate Diploma in Ecclesiastical Administration (GDEA) / Diplôme d'études supérieures en administration ecclésiastique (DESAAE)

Cycle d'évaluation : 2019-2020

Date : 31 janvier 2022

Remarque : La version finale du présent document sera soumise au Sénat et au Conseil d'assurance de la qualité, et publiée sur le site Web de l'Université.

Commentaires généraux :

Le 23 décembre 2021, la Faculté de droit canonique a été informée du rapport d'évaluation externe produit dans le contexte de l'évaluation périodique des programmes. Nous avons été extrêmement ravis de l'évaluation positive de nos programmes d'études supérieures. Étant donné que la Faculté s'est engagée à offrir une formation et une expérience de recherche exceptionnelles, nous avons été ravis de constater que le rapport final lui reconnaît une « excellente réputation internationale ». Les recommandations étaient « majoritairement de nature constructive », et visaient à « améliorer un programme déjà bien rodé ». dont cinq sont considérées comme très prioritaires. Nous prenons toutes les recommandations au sérieux et sommes convaincus qu'en y donnant suite, nous saurons bonifier nos programmes d'études supérieures.

Le rapport comporte 13 recommandations.

dont cinq sont considérées comme très prioritaires. Nous prenons toutes les recommandations au sérieux et sommes convaincus qu'en y donnant suite, nous saurons bonifier nos programmes d'études supérieures.

Recommandation 1 : Le CÉPÉS recommande à l'unité d'étudier la séquence de cours d'études supérieures pour lever l'ambiguïté quant à ceux qui sont obligatoires, et d'explorer la possibilité d'organiser des modules de cours.

Réponse de l'unité : Nous effectuerons un examen complet du programme de MDC, en même temps qu'un examen du programme de JCL, pour clarifier les cours obligatoires, la séquence de cours et la possibilité d'organiser des modules de cours, comme il est recommandé.

Ce travail s'effectuera conjointement à l'examen des exigences d'admission et des programmes pour les diplômes offerts par la Faculté : DESDC, DESAE, DESPC (voir la recommandation 3 ci-dessous). C'est qu'il existe certains chevauchements; un changement à la séquence de cours à la MCL peut influencer sur les diplômes d'études supérieures offerts par la Faculté, et inversement.

Degré de priorité*	Actions à entreprendre	Attribué à	Échéancier	Modifications au programme?
3	Selon l'examen effectué, apporter des modifications à la séquence de cours et aux programmes. Le tout doit se faire conjointement à tout changement proposé au programme ecclésiastique de JCL.	Comité exécutif, Faculté de droit canonique	Septembre 2024	Possiblement

* DEGRÉ DE PRIORITÉ : 1. URGENT : NÉCESSITE DES MESURES IMMÉDIATES. 2. IMPORTANT : NÉCESSITE DES MESURES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM). 3. CONSEILLÉ : DÉVELOPPEMENT ET

Recommandation 2 : Le CÉPÉS recommande à l'unité de revoir périodiquement la possibilité d'offrir des cours ou des programmes aux étudiantes et étudiants francophones, et d'établir des partenariats avec d'autres facultés de droit canonique.

Réponse de l'unité : À l'exception du programme de doctorat, l'offre de programmes en français a cessé indéfiniment du fait d'un faible taux d'inscription. La décision sera réexaminée périodiquement, avec l'accord de l'administration de l'Université, afin de déterminer s'il est possible d'offrir des cours ou des programmes aux étudiantes et étudiants francophones. En 2022-2023, nous nous efforcerons d'obtenir suffisamment d'inscriptions au microprogramme d'études supérieures en protection des mineurs et des personnes vulnérables et au diplôme d'études supérieures en administration ecclésiastique (DESAE).

Degré de priorité*	Actions à entreprendre	Attribué à	Échéancier	Modifications au programme?
1	Si nous avons suffisamment d'inscriptions, conjointement au diplôme d'études supérieures en administration ecclésiastique (DESAE), nous offrirons le microprogramme d'études supérieures en protection des mineurs et des personnes vulnérables en 2022-2023. Le cas échéant, cinq cours d'études supérieures devront être donnés en français.	Comité exécutif, Faculté de droit canonique; direction, Centre de protection des mineurs et des personnes vulnérables	Septembre 2022	Non prévu
3	Examiner de façon permanente la possibilité d'offrir des cours ou des programmes aux étudiantes et étudiants francophones.	Comité exécutif, Faculté de droit canonique	À partir de septembre 2023	Non prévu

* DEGRÉ DE PRIORITÉ : 1. URGENT : NÉCESSITE DES MESURES IMMÉDIATES. 2. IMPORTANT : NÉCESSITE DES MESURES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM). 3. CONSEILLÉ : DÉVELOPPEMENT ET

Recommandation 3 : Le CÉPÉS recommande à l'unité de revoir la structure des trois cursus des diplômes d'études supérieures afin d'étudier les avantages et les inconvénients que représentent les chevauchements de cours.

Réponse de l'unité : Les exigences d'admission et de programme des trois diplômes d'études supérieures (DESDC, DESAE, DESPC) seront réévaluées. Les avantages et les inconvénients associés aux chevauchements de cours seront alors également examinés. Certaines modifications pourraient s'avérer nécessaires pour différencier les programmes et les objectifs d'apprentissage. Comme le veut la recommandation 10 ci-après, les conditions d'admission des diplômes études supérieures seront également réévaluées.

Degré de priorité*	Actions à entreprendre	Attribué à	Échéancier	Modifications au programme?
3	Effectuer un examen complet des exigences d'admission et de programme pour les diplômes d'études supérieures offerts par la Faculté (DESDC, DESAE, DESPC).	Comité exécutif, Faculté de droit canonique	Septembre 2024	Possiblement

* DEGRÉ DE PRIORITÉ : 1. URGENT : NÉCESSITE DES MESURES IMMÉDIATES. 2. IMPORTANT : NÉCESSITE DES MESURES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM). 3. CONSEILLÉ : DÉVELOPPEMENT ET

Recommandation 4 : Le CÉPÉS recommande à l'unité de songer à des manières de bonifier la formation pratique, par exemple en faisant effectuer les stages dans les centres affiliés (Centre de services canoniques et Centre de protection des mineurs et des personnes vulnérables).

Réponse de l'unité : La participation étudiante aux activités des centres affiliés à la Faculté (Centre de services canoniques et Centre de protection des mineurs et des personnes vulnérables) pourrait contribuer à renforcer les liens entre la Faculté et ces centres en plus de bonifier la formation pratique. Le décanat explorera ces avenues avec les directions des centres, y compris la possibilité d'y instaurer des stages.

À l'heure actuelle, le stage DCA 6922 est offert aux étudiantes et étudiants à la fin des programmes de MCL et de JCL, conformément aux objectifs d'apprentissage du stage et puisqu'il faut avoir rempli la majorité des exigences de programme avant de s'y inscrire. Résultat : il y a eu peu d'inscriptions au stage DCA 6922. Aussi les objectifs d'apprentissage seront-ils réexaminés.

Degré de priorité*	Actions à entreprendre	Attribué à	Échéancier	Modification du programme?
2	Le décanat et les directions des centres discuteront des avenues possibles pour élargir leur collaboration et bonifier la formation pratique.	Décanat, Faculté de droit canonique	Septembre 2022	Non prévu
3	Réexaminer les objectifs d'apprentissage du stage DCA 6922, et explorer les manières d'augmenter les inscriptions à ce cours de formation pratique.	Comité exécutif, Faculté de droit canonique	Septembre 2024	Non prévu

* DEGRÉ DE PRIORITÉ : 1. URGENT : NÉCESSITE DES MESURES IMMÉDIATES. 2. IMPORTANT : NÉCESSITE DES MESURES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM). 3. CONSEILLÉ : DÉVELOPPEMENT ET

Recommandation 5 : Le CÉPÉS recommande à l'unité de revoir les plans de cours afin d'uniformiser les éléments clés en lien avec les objectifs d'apprentissage de programme et d'articuler pour chacun des cours des objectifs d'apprentissage détaillés en conformité avec les grands objectifs de programme.

Réponse de l'unité : Dans le cadre du processus d'évaluation, la Faculté a réexaminé les objectifs d'apprentissage de tous les programmes à l'étude. Selon la recommandation, il faudra procéder à une révision des plans de cours pour uniformiser les éléments clés. En outre, il faudra pour chaque cours articuler des objectifs d'apprentissage détaillés en conformité avec les objectifs de programme.

Degré de priorité*	Actions à entreprendre	Attribué à	Échéancier	Modification du programme?
2	Créer un modèle de plan de cours à utiliser pour tous les cours offerts par la Faculté, en conformité avec les exigences des règlements scolaires.	Adjointe administrative ou adjoint administratif et coordination de programme, Faculté de droit canonique	Juin 2022	Non prévu
2	Articuler des objectifs d'apprentissage propres aux cours, en conformité avec les objectifs de programme, qu'adoptera le conseil facultaire après consultation du corps enseignant et du comité exécutif de la Faculté.	Décanat, Faculté de droit canonique	Décembre 2022	Non prévu

* DEGRÉ DE PRIORITÉ : 1. URGENT : NÉCESSITE DES MESURES IMMÉDIATES. 2. IMPORTANT : NÉCESSITE DES MESURES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM). 3. CONSEILLÉ : DÉVELOPPEMENT ET

Recommandation 6: Le CÉPÉS recommande à l'unité de créer une séance d'orientation complète pour le corps professoral et le personnel.

Réponse de l'unité : La Faculté est déterminée à fournir l'information nécessaire promptement et méthodiquement. Outre les séances d'orientation à tenir au début de chaque année scolaire, des séances supplémentaires peuvent être organisées à l'embauche de nouveaux membres du corps professoral et du personnel, particulièrement pour les professeures et professeurs à temps partiel, à qui les règlements scolaires, les outils d'enseignement à distance et les attentes de la Faculté ou de l'Université ne sont pas nécessairement familiers.

Conjointement à la séance d'orientation, un guide d'enseignement sera créé et mis à jour annuellement. Celui-ci contiendra divers renseignements pertinents, notamment sur les règlements scolaires, les horaires et l'offre de cours. Chaque mise à jour annuelle sera l'occasion de tenir une séance d'orientation avec le corps professoral et le personnel pour s'assurer que chacune et chacun est au fait des derniers changements apportés à la Faculté ou à l'Université.

Degré de priorité*	Actions à entreprendre	Attribué à	Échéancier	Modification du programme?
2	Préparer et tenir une séance d'orientation, selon les besoins, à l'embauche de nouveaux membres du corps professoral et du personnel.	Décanat, Faculté de droit canonique	Décembre 2022, à tenir au besoin	Non prévu
2	Préparer et mettre à jour annuellement un guide d'enseignement contenant divers renseignements pertinents, notamment sur les règlements scolaires, les horaires et l'offre de cours.	Adjointe administrative ou adjoint administratif et coordination de programme, Faculté de droit canonique	Janvier 2023, mise à jour annuelle	Non prévu

* DEGRÉ DE PRIORITÉ : 1. URGENT : NÉCESSITE DES MESURES IMMÉDIATES. 2. IMPORTANT : NÉCESSITE DES MESURES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM). 3. CONSEILLÉ : DÉVELOPPEMENT ET

Recommandation 7: Le CÉPÉS recommande à l'unité de donner une formation permanente au corps professoral et à l'effectif étudiant sur les cours en ligne et les technologies utilisées en classe.

Réponse de l'unité : La Faculté reconnaît le besoin d'offrir une formation permanente au corps professoral et à l'effectif étudiant pour assurer la qualité des cours donnés sur le campus et à distance. Conjointement au Service de l'informatique et de l'enseignement à distance, le comité exécutif organisera une formation permanente sur les cours en ligne et les technologies utilisées en classe. Cette formation améliorera la maîtrise des techniques pédagogiques et le degré de familiarité avec les outils en ligne (vidéoconférence, Brightspace, etc.).

Degré de priorité*	Actions à entreprendre	Attribué à	Échéancier	Modification du programme?
2	Créer et donner des séances de formation au corps professoral et au personnel sur les techniques pédagogiques et l'utilisation des technologies en classe et en ligne.	Comité exécutif, Faculté de droit canonique	Septembre 2023	Non prévu

* DEGRÉ DE PRIORITÉ : 1. URGENT : NÉCESSITE DES MESURES IMMÉDIATES. 2. IMPORTANT : NÉCESSITE DES MESURES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM). 3. CONSEILLÉ : DÉVELOPPEMENT ET

Recommandation 8: Le CÉPÉS recommande à l'unité de créer une séance d'orientation complète pour les nouvelles étudiantes et les nouveaux étudiants, y compris celles et ceux qui étudient à distance.

Réponse de l'unité : La création d'une séance d'orientation complète exigera de collaborer avec divers services universitaires, dont le Service de l'informatique et de l'enseignement à distance, la bibliothèque et le Service de recrutement et des communications. La séance sera donnée au début de chaque nouvelle année scolaire. Selon le contenu et les disponibilités, la séance pourrait se dérouler sur plusieurs jours au début du trimestre d'automne.

Degré de priorité*	Actions à entreprendre	Attribué à	Échéancier	Modification du programme?
2	La Faculté collaborera étroitement avec les divers services universitaires pour créer une séance d'orientation complète, y compris pour les étudiantes et les étudiants à distance.	Comité exécutif, Faculté de droit canonique	Septembre 2022	Non prévu

* DEGRÉ DE PRIORITÉ : 1. URGENT : NÉCESSITE DES MESURES IMMÉDIATES. 2. IMPORTANT : NÉCESSITE DES MESURES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM). 3. CONSEILLÉ : DÉVELOPPEMENT ET

Recommandation 9 : Le CÉPÉS recommande à l'unité d'affiner les critères d'admission au doctorat.

Réponse de l'unité : Chaque année, la Faculté attire un nombre respectable de doctorantes et de doctorants. Vu sa taille, de même que la disponibilité et la spécialisation de son corps professoral, il s'avère nécessaire de revoir les critères d'admission. À court terme, il s'agira de détailler plus amplement le questionnaire à remplir par les candidates et les candidats au doctorat. À long terme, nous effectuerons un examen complet du programme.

Degré de priorité *	Actions à entreprendre	Attribué à	Échéancier	Modifications au programme?
1	Actuellement, les candidates et les candidats doivent fournir une lettre de motivation indiquant leurs domaines d'intérêts, leurs objectifs de carrière, leur champ de recherche et d'autres facteurs pertinents au projet de recherche proposé. En collaboration avec le Bureau d'admission, conformément à cette exigence d'admission, la Faculté créera un questionnaire pour les candidates et candidats potentiels au doctorat.	Direction des études, Faculté de droit canonique	Juin 2022	Non prévu
3	Effectuer un examen complet du programme de doctorat en vue d'examiner les conditions d'admission, les exigences de programme et les tâches de supervision.	Comité exécutif, Faculté de droit canonique	Septembre 2024	Possiblement

* DEGRÉ DE PRIORITÉ : 1. URGENT : NÉCESSITE DES MESURES IMMÉDIATES. 2. IMPORTANT : NÉCESSITE DES MESURES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM). 3. CONSEILLÉ : DÉVELOPPEMENT ET

Recommandation 10 : Le CÉPÉS recommande à l'unité de réexaminer les conditions d'admission pour pouvoir grossir les cohortes aux études supérieures.

Réponse de l'unité : Comme le commande la recommandation 3 ci-dessus, les exigences d'admission et de programme des trois diplômes d'études supérieures (DESDC, DESAE, DESPC) seront réévaluées. Certaines modifications pourraient s'avérer nécessaires pour différencier les programmes et les objectifs d'apprentissage. Les exigences d'admission des diplômes études supérieures seront également réévaluées.

En vue d'augmenter les inscriptions aux cycles supérieurs, nous réfléchissons à la création d'un nouveau diplôme d'études supérieures (ou à la modification d'un diplôme existant) en protection des mineurs et des personnes vulnérables, en tablant sur l'actuel microprogramme d'études supérieures en protection des mineurs et des personnes vulnérables (9 cr) et sur la collaboration facultaire avec le Centre de protection des mineurs et des personnes vulnérables.

Degré de priorité*	Actions à entreprendre	Attribué à	Échéancier	Modifications au programme?
3	Effectuer un examen complet des exigences d'admission et de programme pour les diplômes d'études supérieures offerts par la Faculté (DESDC, DESAE, DESPC).	Comité exécutif, Faculté de droit canonique	Septembre 2024	Possiblement
3	Former un comité auquel participera le Centre de protection des mineurs et des personnes vulnérables pour examiner la possibilité de créer un programme de diplôme d'études supérieures en droit canonique et en protection, en français et en anglais.	Comité exécutif, Faculté de droit canonique	Septembre 2024	Possiblement

* DEGRÉ DE PRIORITÉ : 1. URGENT : NÉCESSITE DES MESURES IMMÉDIATES. 2. IMPORTANT : NÉCESSITE DES MESURES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM). 3. CONSEILLÉ : DÉVELOPPEMENT ET

Recommandation 11 : Le CÉPÉS recommande à l'unité d'appliquer et de continuer d'évaluer le plan complet de communication et de recrutement pour l'augmentation des inscriptions, préparé à l'automne 2020, et de collaborer avec les services universitaires nécessaires pour en atteindre les objectifs.

Réponse de l'unité : Chaque année, le plan de communication et de recrutement est réexaminé avec la coordination des communications, du Web et du marketing, et la coordination des admissions et du recrutement étudiant. Ce plan énonce les publics cibles, les moyens de promotion et les personnes responsables. Pour atteindre les objectifs de ce plan, il sera nécessaire d'effectuer une évaluation permanente et de collaborer avec les services universitaires en question.

Degré de priorité*	Actions à entreprendre	Attribué à	Échéancier	Modification du programme?
2	Conjointement aux collaborateurs mentionnés, la Faculté élaborera un plan afin de revoir le matériel promotionnel (imprimés, vidéo, site Web).	L'adjointe administrative ou l'adjoint administratif et la coordination de programme de la Faculté de droit canonique, conjointement à la coordination des communications, du Web et du marketing et à la coordination des admissions et du recrutement étudiant	Décembre 2022	Non prévu

* DEGRÉ DE PRIORITÉ : 1. URGENT : NÉCESSITE DES MESURES IMMÉDIATES. 2. IMPORTANT : NÉCESSITE DES MESURES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM). 3. CONSEILLÉ : DÉVELOPPEMENT ET

Recommandation 12 : Le CÉPÉS recommande à l'unité de préparer une offre d'emploi détaillée pour les vacances professorales, à faire approuver par l'administration de l'Université.

Réponse de l'unité : Une offre d'emploi détaillée a été préparée et approuvée par l'administration de l'Université pour la dernière vacance professorale en 2021. Celle-ci pourra servir de modèle, selon les besoins de la Faculté et de l'Université en temps et lieu.

Degré de priorité*	Actions à entreprendre	Attribué à	Échéancier	Modifications au programme?
1	Préparer une offre d'emploi pour les vacances professorales.	Décanat, Faculté de droit canonique; vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche	Terminé	Non

* DEGRÉ DE PRIORITÉ : 1. URGENT : NÉCESSITE DES MESURES IMMÉDIATES. 2. IMPORTANT : NÉCESSITE DES MESURES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM). 3. CONSEILLÉ : DÉVELOPPEMENT ET

Recommandation 13 : Le CÉPÉS recommande à l'unité de continuer de renforcer les communications à l'interne et hors de l'Université pour mettre en lumière les travaux de recherche facultaires, la vitalité de la discipline et l'engagement communautaire de l'unité.

Réponse de l'unité : En décembre 2021, on a embauché une nouvelle adjointe administrative ou un nouvel adjoint administratif et une coordonnatrice ou un coordonnateur de programme pour épauler le corps professoral. Le rôle consiste notamment à assurer la liaison avec divers services universitaires (communication, recrutement, etc.). La mise à jour du site Web, des bases de données et du matériel promotionnel contribuera également à faire rayonner les activités facultaires et professorales, tout comme le nouveau site Web de l'Université, prochainement mis en ligne.

Degré de priorité*	Actions à entreprendre	Attribué à	Échéancier	Modifications au programme?
1	Veiller à ce qu'une formation adéquate soit donnée à la nouvelle adjointe administrative ou un nouvel adjoint administratif et à la nouvelle coordonnatrice ou au nouveau coordonnateur de programme en préparant des séances de formation et en accordant un soutien de tous les instants à ces égards.	Décanat, Faculté de droit canonique	Juin 2022	Non prévu
1	Apporter les mises à jour nécessaires au site Web, aux bases de données et au matériel promotionnel de la Faculté pour 2022-2023.	Adjointe administrative ou adjoint administratif et coordination de programme, Faculté de droit canonique	Juin 2022	Non prévu

* DEGRÉ DE PRIORITÉ : 1. URGENT : NÉCESSITE DES MESURES IMMÉDIATES. 2. IMPORTANT : NÉCESSITE DES MESURES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM). 3. CONSEILLÉ : DÉVELOPPEMENT ET